

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**DL-ACIDE MALIQUE ALIM**

Version 1.0

Date d'impression 12.04.2024

Date de révision 13.06.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : DL-ACIDE MALIQUE ALIM  
Nom de la substance : acide malique  
No.-CAS : 6915-15-7  
No.-CE : 230-022-8  
No. enr. REACH EU : 01-2119906954-31-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Reactolab SA  
Route Cantonale 10  
1077 Servion  
Téléphone : +41 (0)21 903 32 32  
Téléfax : -  
Adresse e-mail : info@reactolab.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique  
CH-8032 ZÜRICH  
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro de cas d'urgence national: 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention : P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide malique

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>acide malique</b> No.-CAS : 6915-15-7 No.-CE : 230-022-8 No. enr. : 01-2119906954-31-xxxx REACH EU	<= 100	Eye Irrit.2	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## **DL-ACIDE MALIQUE ALIM**

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau, Mousse, Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Solides combustibles. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) : 11 Substances solides combustibles

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Composant:** acide malique **No.-CAS** 6915-15-7

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau : 40 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 12 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 8,8 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 10,6 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion : 20 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 6 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau : 20 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 6 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 2,2 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 2,6 mg/m<sup>3</sup>

**DL-ACIDE MALIQUE ALIM****Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Eau douce	:	0,1 mg/l
Eau de mer	:	0,01 mg/l
Libérations intermittentes	:	1 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	0,275 mg/kg
Sédiment marin	:	0,027 mg/kg
Sol	:	0,275 mg/kg
STP	:	3 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire en cas d'occurrence de poussière  
Protection respiratoire conforme à EN 141.  
Filtre à particules:P3

*Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.  
L'information suivante s'applique aux solutions aqueuses saturées.

Matériel : Caoutchouc Naturel  
Délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène  
Délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : Poudre cristalline  
Couleur : blanc  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Donnée non disponible  
pH : Donnée non disponible  
Point/intervalle de fusion : 131 °C (1013 hPa)  
Point d'ébullition : Donnée non disponible  
Point d'éclair : Donnée non disponible

**DL-ACIDE MALIQUE ALIM**

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	187,5 g/m <sup>3</sup>
Pression de vapeur	:	0,00039 Pa (25 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1,615 (20 °C)
Hydrosolubilité	:	647 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Kow -1,26 (25 °C)
Température d'auto-inflammabilité	:	430 °C
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant

**9.2. Autres informations**

Poids moléculaire	:	134,09 g/mol
-------------------	---	--------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	---	--

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	---	--

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	:	La poussière peut former avec l'air un mélange explosif. Réactions aux métaux non précieux (aluminium, zinc) par dégagement d'hydrogène. Risque d'explosion.
-----------------------	---	--

**10.4. Conditions à éviter**

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants. Alcalis. Métaux alcalins. Amines, Carbonates

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant:	acide malique	No.-CAS 6915-15-7
<b>Toxicité aiguë</b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	:	3500 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)
<b>Inhalation</b>		
CL50	:	> 1,306 mg/l (Rat, mâle et femelle; 4 h; poussières/brouillard) (OCDE ligne directrice 403)Références croisées
<b>Dermale</b>		
DL50 dermal	:	20000 mg/kg (Lapin) Références croisées
<b>Irritation</b>		
<b>Peau</b>		
Résultat	:	Irritation légère de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)Références croisées
<b>Yeux</b>		
Résultat	:	Irritation modérée des yeux (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405)Références croisées
<b>Sensibilisation</b>		
Résultat	:	non sensibilisant(e) (Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)Références croisées

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

### Effets CMR

#### Propriétés CMR

Cancérogénicité	:	Donnée non disponible
Mutagénicité	:	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Tératogénicité	:	Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. Références croisées
Toxicité pour la reproduction	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité. Références croisées

#### Génotoxicité in vitro

Résultat	:	<p>négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)</p> <p>négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Cellules de lymphome de souris; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)Références croisées</p> <p>négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Cellules de poumon de hamster chinois; non) (OCDE ligne directrice 473)</p>
----------	---	---

#### Tératogénicité

NOEL Maternelle	:	350 mg/kg p.c./jour
NOEL Développement	:	350 mg/kg p.c./jour
		(Étude de la toxicité sur le développement prénatal; Rat, Wistar)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 414)Aucune réaction secondaire.Références croisées

#### Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère	:	10.000 ppm
		(Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; Rat, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 416)Aucune réaction secondaire.Références croisées

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

#### Exposition répétée

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Autres propriétés toxiques

#### Toxicité à dose répétée

NOAEL : 600 mg/kg p.c./jour  
(Oral(e); 104 semaines) (OCDE ligne directrice 452)

#### Danger par aspiration

Non applicable,

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>acide malique</b>	<b>No.-CAS 6915-15-7</b>
-------------------	----------------------	--------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

CL50 : > 100 mg/l (Danio rerio (poisson zèbre); 96 h) (Essai en semi-statique; OCDE ligne directrice 203)

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 240 mg/l (Daphnia (Daphnie); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

##### algue

CE50 : > 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)  
(Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)  
NOEC : 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)  
(Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

##### Bactérie

CE50 : > 300 mg/l (boues activées; 3 h) (Fin: Inhibition de la respiration; OCDE Ligne directrice 209) Références croisées

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>acide malique</b>	<b>No.-CAS 6915-15-7</b>
-------------------	----------------------	--------------------------

#### Persistance et dégradabilité

##### Persistance

Résultat : Donnée non disponible

##### Biodégradabilité

Résultat : 73 % (aérobie; boue activée; par rapport à: Consommation d'O<sub>2</sub>; Durée d'exposition: 14 jr)(OCDE Ligne directrice 301 C)Facilement biodégradable.

Résultat : 99 % (aérobie; boue activée; par rapport à: Carbone organique total (COT); Durée d'exposition: 14 jr)(OCDE Ligne directrice 301 C)Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>acide malique</b>	<b>No.-CAS 6915-15-7</b>
-------------------	----------------------	--------------------------

#### Bioaccumulation

Résultat : log Kow -1,26 (25 °C)  
: BCF: 1 Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>acide malique</b>	<b>No.-CAS 6915-15-7</b>
-------------------	----------------------	--------------------------

#### Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.  
Air : non volatile

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Composant:</b>	<b>acide malique</b>	<b>No.-CAS 6915-15-7</b>
-------------------	----------------------	--------------------------

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

<b>Composant:</b>	<b>acide malique</b>	<b>No.-CAS 6915-15-7</b>
-------------------	----------------------	--------------------------

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

### Information écologique supplémentaire

Résultat : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Données pour le produit

CPID : 303407-28

Seuils quantitatifs OPAM : (Désormais sans seuil quantitatif selon les critères de SGH (2015).)

##### Composant: acide malique No.-CAS 6915-15-7

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 230-022-8; Listé

#### État actuel de notification

##### acide malique:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-1442

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

ISHL (JP)	OUI	(2)-1442
EINECS	OUI	230-022-8
KECI (KR)	OUI	KE-20414
TSCA	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Abréviations et acronymes

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères

## DL-ACIDE MALIQUE ALIM

<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développements économiques

### Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes utilisées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.